Bordeaux-Mérignac
Cuisine Centrale

S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC
Procès-Verbal du Comité Syndical
Séance du 20 mai 2021

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mars 2021**
3. **Point d'actualité et point sur les problèmes de stationnement**
4. **Présentation du système d'information et du dispositif maintenance de l'établissement**
5. **Délibérations**

DIRECTION GENERALE

- Convention de groupement de commandes pour l'achat de contenants durables et réutilisables et l'achat de machines et systèmes d'automatisation D-2021/011
- Proposition d'appui technique pour l'accompagnement dans la substitution des matières plastiques dans la production de denrées par AGROTEC D-2021/012
- Convention de partenariat SIVU / Boxeaty D-2021/013

- Rapport d'étape sur l'impact économique du 3ème confinement

FINANCES

- Convention de partenariat allégé avec la Trésorerie de Pessac D-2021/014

RESSOURCES HUMAINES

- Mise en place du télétravail D-2021/015
- Convention de partenariat avec le Collège Ostéopathique de Bordeaux D-2021/016

6. **Questions diverses**

Etaient présents à titre de titulaires :
Mesdames BOUVIER, JAMET, KUHN, SCHMITT et Messieurs BELPERRON, FEYTOUT et GIRARD

Etaient en vidéoconférence à titre de titulaires :
Madame JUSTOME.

Etaient excusés *:*
Mesdames AMOUROUX, DELNESTE, DEMANGE, DELUC, FAHMY, EL KHADIR, et LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE.

Etaient présents à titre technique :
Pour le SIVU : Mesdames Anne VEZIN, Responsable des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques, Coline SALARIS-BORGNE, Chargée de Mission Responsabilité Sociétale et Environnementale, et Messieurs Christophe SIMON, Directeur Général des Services, Didier IAPICHINO, Directeur Technique, Julien SANCHEZ, Responsable des Marchés, Douglas CROUZET, Responsable Ingénierie-Maintenance, Patrice PROCOPE, Responsable des systèmes d'informations et Florian CUNY, Responsable santé et prévention et Assistant Affaires Juridiques.

Était présente en qualité d'auditrice :
Madame DUVAL, Cheffe du Service Qualité, Prévention des risques et Sécurité Incendie de la Ville de Bordeaux

Était en vidéoconférence en qualité d'auditrice :
Madame LAHITTETE, Directrice Logistique de la Ville de Mérignac.

La séance est ouverte à 9 heures 40 par Madame Delphine JAMET, Présidente du SIVU.

Madame JAMET :
Je vous propose d'élire le secrétaire de séance.

Monsieur FEYTOUT est élu secrétaire de séance.

Madame JAMET :
Nous pouvons à présent passer à l'approbation du Procès-Verbal du 18 mars 2021. Madame BOUVIER, secrétaire de séance, en a approuvé la rédaction.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Points d'actualité

Tableau de bord d'activité :
Madame JAMET :
Je laisse la parole à Christophe SIMON.

Monsieur SIMON :
On peut constater une relative stabilité des effectifs convives qui cependant ne perdurera pas en avril du fait du 3ème confinement. Une information sur ce point est inscrite dans l'ordre du jour. Les indicateurs de satisfaction se situent aux alentours de 75% pour Bordeaux. Ils sont un peu plus élevés à Mérignac mais la transmission des données est irrégulière en raison de la crise sanitaire. Les problèmes de non-conformité rencontrés à réception ont été traités.

Le budget est globalement maîtrisé, en prenant cependant en compte la part de subvention compensant la non-augmentation du prix de vente du repas. Nous expliquerons plus loin que le 3ème confinement fragilise cet équilibre.

Par ailleurs, les comités de pilotage de chacun des axes développés dans la feuille de route « 2020-2026 » se sont réunis et les comptes-rendus ont été diffusés. Chacun a soulevé des problématiques auxquelles il faudra apporter une réponse, voire, une décision politique et un calendrier. Je pense, par exemple, au système de financement du SIVU par les villes (paiement en

amont sur la base d'effectifs N-1 ou du prévisionnel avec régularisation a posteriori), au débat sémantique sur l'offre végétarienne, à la désignation par les villes des membres du comité des usagers qui avait été voté lors de la précédente mandature, ou encore, à l'engagement futur des quatre composantes pour les élémentaires.

Je souligne, pour conclure, que ces différents comités de pilotage sont le fruit de la volonté politique et que, malgré cela, il a été constaté une mobilisation variable des élus à ces réunions.

Synthèse des problématiques liées au stationnement :

Monsieur SIMON :
Ce tableau a été élaboré dans l'objectif de créer un historique et, surtout, de rendre compte de l'évolution du traitement de ces différents sujets. En effet, Monsieur FEYTOUT avait émis le souhait que ce point soit abordé à chaque comité syndical et j'espère que ce tableau répondra à ses attentes.

Monsieur FEYTOUT :
Je confirme qu'il correspond à mes attentes et j'espère qu'il répondra aussi aux vôtres et à celles des agents concernés.

Madame JAMET :
Ce sujet est directement lié à la physionomie de la ville. Nous ne pourrons certainement pas régler tous les problèmes évoqués si ce n'est sur la durée ; cependant, il faut y tendre.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer à la présentation du Pôle Ingénierie-Maintenance (PIM). Je laisse la parole à Douglas CROUZET, responsable du pôle et Patrice PROCOPE, responsable des systèmes d'information.

Il était une fois … le P.I.M

Présentation est faite du document

Madame JAMET :
Je remercie Messieurs CROUZET et PROCOPE pour cette présentation de leur activité. Ils ont été très pédagogues dans leur explication d'un sujet parfois difficile à appréhender car très technique. Vous avez des postes très importants dans l'organisation générale et votre travail n'est pas toujours visible, mais vous contribuez au bon fonctionnement de la structure et à faire des économies d'argent et de temps.

Monsieur CROUZET :
Le cœur du SIVU étant de produire des repas, c'est vrai que nous ne sommes pas forcément visibles mais nous sommes par contre au centre de l'exploitation.

Madame JAMET :
Si personne n'a de remarques, je propose de passer aux délibérations et de permettre à Messieurs CROUZET et PROCOPE de nous quitter.

DELIBERATIONS

D-2021/011 – Convention de groupement de commandes pour l'achat de contenants durables et réutilisables et l'achat de machines et systèmes d'automatisation

(Lecture est faite des documents)

Madame JAMET :
Je laisse le soin de la présentation à Madame SALARIS-BORGNE.

Madame SALARIS-BORGNE :
Les textes réglementaires parus récemment ont permis aux acteurs de la restauration collective d'initier une importante mobilisation de la recherche scientifique au regard des enjeux sanitaires et environnementaux correspondants (perturbateurs endocriniens, pollution des plastiques à usage unique, par exemple). Toutes ces évolutions nous ont conduits à réfléchir à une association avec différentes cuisines centrales du territoire national : Nice, Nantes, Rennes, Toulouse, le SYREC et le SIRESCO (deux syndicats intercommunaux pour la restauration collective de la région parisienne).

L'objectif de cette collaboration est d'associer des villes et intercommunalités importantes afin, par l'intermédiaire d'un groupement de commandes, d'obliger les industriels à s'investir dans une recherche nous permettant de répondre aux nouvelles obligations. Le volume de commandes de ce groupement permettra de favoriser le développement de solutions innovantes et d'obtenir des prix proportionnels aux volumes commandés. Dans le cadre de ce groupement de commandes, quatre lots différents sont prévus. Les frais engendrés par cette ingénierie sont répartis à part égale entre les sept membres de ce groupement. Un technicien/juriste spécialisé en marchés publics va être recruté par le SIRESCO pour suivre ce dossier.

Monsieur GIRARD :
N'y a-t-il pas un risque d'uniformisation des solutions pour les membres de ce groupement ?

Madame JAMET :
Effectivement, ce groupement induit nécessairement une uniformisation des solutions étudiées. Mais c'est également cela qui nous permet d'avoir un poids plus important face aux industriels et de les obliger à travailler à des solutions permettant de répondre à nos attentes alors que, actuellement, la restauration collective est plutôt contrainte de s'adapter à des solutions développées pour les industriels de l'agroalimentaire. Cependant, chaque établissement ayant des particularités qui lui sont propres, les solutions achetées devront y répondre notamment du fait de la rédaction précise du cahier des charges

Madame BOUVIER :
Je souhaite souligner l'importance de ce sujet qui répond à une évolution de la réglementation mais qui s'étend bien au-delà et qui engage notre responsabilité en termes de santé publique, en termes sanitaires et en termes environnementaux. Nous ne pourrons passer à côté et serons, quoi qu'il arrive, obligés de procéder à des changements substantiels de nos process. Ces changements auront un coût, nous le savions dès la parution des textes. Ces coûts doivent être intégrés aux budgets des villes et doivent être actés par leurs conseils municipaux respectifs. Nous ne pouvons ni méconnaitre, ni sous-estimer cette obligation et serons des acteurs majeurs de cette transformation.

Madame JAMET :
J'abonde dans votre sens et c'est d'ailleurs pour cela que nous l'avons déjà acté à Bordeaux.

Monsieur SIMON :
Pour compléter, j'ajouterai qu'au stade actuel de nos connaissances, nous estimons à plus de cent-dix mille contenants (entre les bacs de transport, de cuisson, de portage…) le besoin du SIVU pour pouvoir exercer notre activité. Cela pèse pour environ 15% des besoins définis par les différents membres du groupement de commandes. Si nous devions acheter ces volumes dans les solutions qui existent aujourd'hui, il en couterait environ trois à cinq millions d'euros, avec une durée d'amortissement de cinq à dix ans. Et cette estimation ne comprend pas les coûts induits par le changement : l'adaptation des véhicules de transport, le surcroît de masse salariale, l'achat d'équipements pour palier la détérioration probable des conditions de travail (poids supplémentaire, bruit …).

Madame JAMET :
Il est donc important d'en prendre la mesure et de le considérer comme inéluctable. Je vous propose à présent de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

D-2021/012 – Proposition d'appui technique pour l'accompagnement dans la substitution des matières plastiques dans la production de denrées par AGROTEC

(Lecture est faite des documents)

Madame JAMET :
Je laisse la parole à Monsieur SIMON.

Monsieur SIMON :
Le Centre de Ressources Technologiques basé sur l'Agropole d'Agen nous accompagne depuis maintenant 5 ans. Il a été créé il y a une vingtaine d'années à l'initiative de la Région et des partenaires socio-économiques locaux (au départ autour de la transformation des fruits et légumes du Lot et Garonne) et s'autofinance maintenant à plus de 90 %.

Il comprend une quinzaine d'ingénieurs, docteurs et techniciens et réalise des prestations technologiques, des formations et des accompagnements d'entreprises et d'établissements sur un plateforme technologique et de production de plus de 1600 m² (différents laboratoires dont une d'analyse sensorielle…). Les sujets traités sont : la R&D ; la démarche Qualité ; les actions de valorisation de nouveaux produits ; la formation et les certifications (qualité…) …Il est lui-même certifié COFRAC, travaille avec l'Université de Bx et est reconnu par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Depuis la convention cadre qui a été passée en 2017 avec AGROTEC, leur appui technique a concerné différents sujets :

- <u>De portée générale</u> : lorsque nous rencontrons un problème technique, une interrogation réglementaire (veille juridique), voire même un test recette compliqué (ils ont tous nos procédés de cuisson / refroidissement par exemple et c'est le seul établissement qui peut nous le proposer en tests à l'échelle régionale), nous faisons appel à eux et facturons, éventuellement, à la journée ;

- Plan de Maîtrise Sanitaire : avec l'évolution croissante de la réglementation et des exigences et les changements survenus au sein de l'encadrement des équipes (fort renouvellement) et au sein même de la Qualité, il est apparu nécessaire de resserrer les méthodes de travail interne, leur planification, les méthodes d'audits réalisés très régulièrement. Agrotec nous a fourni des supports à cet effet et accompagné pendant plusieurs mois notre montée en compétences. La régularité, la pertinence et le débriefing des audits s'en sont trouvés confortés. Agrotec assurent également une veille sur ce thème auprès de nous.

- Numérisation de la traçabilité : le processus de traçabilité s'impose à toutes les étapes de notre exploitation, de la réception des denrées brutes jusqu'à la livraison des barquettes dans les satellites. La numérisation de ce processus doit nous permettre de gagner en fiabilité, en productivité et en ergonomie (moins manipuler les cagettes de livraisons par exemple) et limiter le papier. Toutefois, la numérisation à cette échelle d'une cuisine centrale reste assez innovante (alors qu'elle est maintenant bien pratiquée dans d'autres secteurs comme le froid alimentaire) et, par ailleurs, avec l'usage prochain de conditionnements réutilisables, va s'avérer cruciale. Nous en sommes, avec eux, à la phase de préparation du cahier des charges et nous allons avoir besoin d'ingénierie complémentaire.

- Changement des conditionnements : leur accompagnement depuis maintenant plus de deux ans a porté sur différents sujets. Dans un premier temps, nous avons travaillé avec eux la cuisson sous-vide et la faisabilité de ce mode de cuisson avec des bacs inox. Nous savons que c'est possible même si cela limite le nombre de produits transformables. Les attentes portent actuellement sur des évolutions auprès de industriels sur la configuration des bacs. Agrotec concentre maintenant ses efforts avec nous sur trois sujets, au-delà d'un soutien méthodologique un peu général : l'accompagnement des protocoles de tests tant en interne qu'auprès de l'extérieur (le PAD pour démarrer) ; la diversification des sources de refroidissement (la glace alimentaire pour les soupes pour limiter l'achat de cellules) et enfin, l'impact de ce conditionnement dans l'organisation du travail, les besoins en matériel et en m² supplémentaires (projet de restructuration-extension)

Au total, nous avons dépensé auprès d'AGROTEC un peu plus de 120 000€ HT en 5 ans, soit une moyenne de 25-40 000 € par an ce qui, pour la prestation réalisée, nous paraît très compétitif.

Madame JAMET :
Avez-vous des questions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

D-2021/0013 – Convention de partenariat SIVU/Box Eaty

(Lecture est faite des documents)

Madame JAMET :
Je laisse de nouveau la parole à Madame SALARIS-BORGNE.

Madame SALARIS-BORGNE :
Cette start'up bordelaise propose une aide logistique sur les contenants réutilisables et peut nous accompagner pour les essais du Portage à Domicile (PAD) qui démarrent en juin 2021. Pour cela, lors du test de la semaine 25 sur le self de Mérignac (pour éviter d'impliquer d'ores et déjà les usagers qui sont identifiés comme public vulnérable), Box Eaty nous prêtera 1 600 raviers en verre avec couvercle plastique pour la consommation, 96 pour les études de vieillissement, des caisses de transport et toute la chaîne logistique (nettoyage, livraison des raviers propres vides…). 80 agents seront concernés par le test.

Monsieur SIMON :
Pour compléter la présentation, on rappellera que les couvercles sont actuellement en plastique car ils permettent de garantir une étanchéité qu'aucun autre matériau n'offre à l'heure actuelle. Ainsi, si l'on souhaite respecter nos engagements et initier le changement des contenants pour le PAD, nous devons nous satisfaire de cette proposition. A plus long terme, il faudra trouver d'autres solutions, par exemple des couvercles en inox sur des raviers en verre ou des contenants en inox micro-ondables. Or, pour l'instant, aucun inox micro-ondable présent sur le marché ne garantit une totale sécurité sanitaire conforme à nos procédés. L'usage actuel est plutôt « domestique » et non industrialisé.

Madame JAMET :
Merci pour cette présentation. Je pense qu'il faudra aussi, lorsque les tests et calculs auront été réalisés, se poser la question de la pertinence du maintien ou de l'externalisation du service public du portage à domicile. Les frais engagés au niveau du SIVU et, donc, des villes, pourraient être disproportionnés par rapport aux recettes engendrées par le PAD.

Monsieur SIMON :
Je prends acte de votre avis et du fait que la question devra être posée. Cependant, il convient dans les termes de cette étude de prendre en compte l'aspect social de ce service. D'une part, cela permet de s'adresser aux personnes âgées fragiles et vulnérables (sorties par exemple d'hospitalisation) et de s'assurer de leur bonne santé physique et mentale et, d'autre part, l'offre proposée est souvent plus avantageuse que les offres privées pour un public peu solvable. Enfin, le prix du repas pour une collectivité n'est pas tant lié au coût du repas proprement dit (35 à 40% du coût de revient) qu'aux coûts induits (masse salariale, transport …).

Madame JAMET :
Effectivement, d'où la complexité de prendre une décision au moment voulu en gardant en tête que l'aspect social peut être garanti, même avec une entreprise privée. Si vous n'avez pas de questions, passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Rapport d'étape sur l'impact économique du 3ème confinement

(Lecture est faite des documents)

Madame JAMET :
J'ai demandé à Monsieur SIMON ce point d'étape sur la situation au SIVU du fait notamment de l'impact économique du 3ème confinement. Je lui laisse donc la parole.

Monsieur SIMON :
Il s'agit ici de vous alerter sur cette difficulté conjoncturelle même si sur un plan technique la situation a été, de notre point de vue, correctement gérée. En effet, nous avons limité la perte de denrées pures à 15 000€, valorisées dans leur grande majorité (les denrées non replacées ont été données à la Banque Alimentaire et au Chaînon Manquant). Toutefois, le déficit de couverture des frais fixes lié à la perte de recettes (85 000 repas perdus) risque d'impacter la subvention d'équilibre que les villes se sont engagées à verser afin de compenser le maintien pour la 7ème année consécutive du prix de vente des repas. Le détail des pertes, évaluées à 185 000€, est présenté dans le tableau au verso de la note qui vous a été adressée.

Madame JAMET :
Si personne n'a de remarques, je propose de passer à la délibération suivante.

D-2021/014 – Convention de partenariat allégé avec la Trésorerie de Pessac

(Lecture est faite des documents)

Madame JAMET :
Je laisse la parole à Monsieur SANCHEZ sur ce sujet.

Monsieur SANCHEZ :
La Trésorerie a pour mission, notamment, le contrôle des mandats a priori, donc avant leur mise en paiement. Or, l'audit réalisé par la Direction des Finances Publiques Départementales dans notre établissement a confirmé la possibilité d'adopter une nouvelle procédure permettant d'effectuer des contrôles ciblés a posteriori pour les collectivités ayant fait la preuve de leur fiabilité (le taux d'erreur du SIVU est de 0,73 %). La signature d'une convention de partenariat allégée permettra à la Trésorerie de Pessac, à laquelle le SIVU est rattaché, de mettre en place cette nouvelle procédure. Cela aura notamment pour effet de réduire le délai de paiement de plus ou moins 2 jours. Rappelons qu'il n'est déjà que de 12 jours en moyenne contre les 30 réglementaires.

Monsieur SIMON :
Par ailleurs, si cette procédure se déroule bien, il sera proposé de l'élargir ultérieurement aux dépenses de personnel qui sont également au vert au niveau des contrôles, avec un taux d'erreur à 0 %. Ainsi, à terme, environ 80% des dépenses seront contrôlées a posteriori.

Madame JAMET :
Voilà une excellente nouvelle qui prouve la qualité du travail réalisé. Des questions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

D-2021/015 – Mise en place du télétravail

(Lecture est faite des documents)

Madame JAMET :
Je laisse la parole à Madame VEZIN.

Madame VEZIN :
L'un des engagements de l'Accord de Progrès Social signé en 2018 portait sur la mise en place du télétravail à l'horizon 2020. Les travaux ont été interrompus par la crise sanitaire. Cependant, nous avons dû, durant cette période, développer le télétravail de manière très rapide. Ce test s'est avéré être un succès, malgré quelques difficultés techniques et organisationnelles au démarrage.

La proposition d'organisation faite ce jour ne prendra effet qu'à l'issue des mesures exceptionnelles liées à l'état d'urgence sanitaire et le 1er juillet 2021 au plus tôt. Elle prévoit 1 jour de télétravail pour les membres du Comité de Direction et 2 jours pour les autres fonctions y ayant droit (31 au total). Les partenaires sociaux ont approuvé la charte telle qu'annexée.

Monsieur FEYTOUT :
En tant qu'élu du Comité Technique et participant au Comité de Pilotage sur l'organisation du travail et la RH, je tiens à souligner la qualité du travail de Madame VEZIN et de ses équipes.

Madame BOUVIER :
Comment avez-vous procédé pour mettre à disposition le matériel nécessaire pour télétravailler ?

Madame VEZIN :
Nous avons acheté 12 ordinateurs et en avons fait financer 2 pour deux agents reconnus travailleurs handicapés. Certains sont partis avec un poste de travail fixe car ils devaient être en télétravail pendant deux semaines d'affilée. Nos collègues du PIM ont, dès le début, interdit de télétravailler avec du matériel personnel afin ne pas fragiliser la sécurité de notre système d'information. Ce postulat sera maintenu car il reste le plus efficient pour se protéger des piratages, notamment.

Nous nous sommes équipés, au fur et à mesure, de clefs 4G pour les agents ne bénéficiant pas d'un réseau correct, de caméras et haut-parleurs … Il s'est agi, pour nous, d'une évolution importante qui s'est, après quelques balbutiements, normalisée à l'automne. Il est à noter que tous les agents travaillant sur des fonctions ouvertes utilisent, plus ou moins fréquemment, cette possibilité aujourd'hui.

Madame JAMET :
Nous avons là une nouvelle preuve de l'adaptabilité des agents du SIVU et, pour une fois, il ne s'agit pas que des agents de l'exploitation. Je vous en félicite.

Madame VEZIN :
Je vous en remercie. Effectivement, nous avons dû entièrement repenser l'organisation du travail pendant les confinements et la réadapter, depuis, continuellement.

Madame JAMET :
Avez-vous d'autres questions ? Nous pouvons alors passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

D-2021/016 – Convention de partenariat avec le Collège Ostéopathique de Bordeaux

(Lecture est faite des documents)

Madame JAMET :
Je laisse Monsieur CUNY présenter ce sujet.

Monsieur CUNY :
Cette proposition de partenariat permettra aux agents de bénéficier de séances d'ostéopathie à un tarif extrêmement préférentiel, sur simple présentation d'un justificatif prouvant leur appartenance au SIVU. Cela s'inscrit donc dans la continuité des différents travaux engagés par le SIVU pour veiller à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Madame KUHN :
Certains établissements permettent d'organiser des séances de consultations en interne. Qu'en est-il pour vous ?

Monsieur CUNY :
Ce sera en effet possible avec ce partenariat. Cependant, l'exiguïté de nos locaux actuels ne permet pas de l'envisager. Elle pourra être mise en œuvre dans le cadre de la restructuration/extension de l'établissement.

Madame JUSTOME :
Je trouve que c'est une excellente proposition car la génération de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) est un gros enjeu pour le SIVU, en particulier à l'amorce d'un changement de conditionnements et d'accès aux satellites. Je vous félicite pour cette très bonne mesure et espérons qu'à l'avenir les étudiants pourront consulter au SIVU.

Madame JAMET :
Si personne n'a de questions, je propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Madame JAMET :
Avez-vous d'autres questions ? Non ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 10.